

# Pour les applications interruptibles ou télécommandées



Ces tarifs complémentaires s'adressent aux clients qui sont généralement raccordés au réseau basse tension (BT). Ces tarifs ne sont utilisés que pour les installations télécommandées par BKW à la fin de l'année 2018. Les tarifs ne sont plus proposés pour les nouvelles installations ou le nouveau raccordement d'installations existantes.

## Tarif complémentaire BT IR (interruptible)

	Ct. /kWh				Ct. /kWh				Ct. /kWh			
	Energy Green				Energy Blue				Energy Grey			
	Haut tarif (7h-21h)		Bas tarif (7h-21h)		Haut tarif (7h-21h)		Bas tarif (7h-21h)		Haut tarif (7h-21h)		Bas tarif (7h-21h)	
	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
BT IR s'adresse aux clients avec des installations et des appareils raccordés de manière fixe pouvant être interrompus par BKW pendant deux fois deux heures sur la période de haut tarif.												
Tarif de l'énergie	14.92	16.13	12.12	13.10	12.42	13.43	9.62	10.40	11.42	12.35	8.62	9.32
Utilisation du réseau BT IR	7.97	8.62	7.97	8.62	7.97	8.62	7.97	8.62	7.97	8.62	7.97	8.62
Prestations de services système de Swissgrid <sup>1</sup>	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81
Réserve d'électricité <sup>2</sup>	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30
<b>Redevances</b>												
Taxe d'encouragement légale <sup>3</sup>	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49
Redevance communale (indicative) <sup>4</sup>	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54
<b>Total</b>	<b>27.64</b>	<b>29.89</b>	<b>24.84</b>	<b>26.86</b>	<b>25.14</b>	<b>27.19</b>	<b>22.34</b>	<b>24.16</b>	<b>24.14</b>	<b>26.11</b>	<b>21.34</b>	<b>23.08</b>

## Tarif complémentaire BT TC (télécommandé)

BT TC s'applique aux clients avec des chauffages centraux à accumulation dont le prélèvement d'énergie annuel dépasse 10 000 kWh. Le prélèvement d'énergie est effectué suivant un programme de commande centralisée.	Ct. /kWh				Ct. /kWh				Ct. /kWh			
	Energy Green				Energy Blue				Energy Grey			
	Charge complémentaire		Charge programmée		Charge complémentaire		Charge programmée		Charge complémentaire		Charge programmée	
	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Tarif de l'énergie	12.80	13.84	12.80	13.84	10.30	11.13	10.30	11.13	9.30	10.05	9.30	10.05
Utilisation du réseau BT TC	10.53	11.38	4.64	5.02	10.53	11.38	4.64	5.02	10.53	11.38	4.64	5.02
Prestations de services système de Swissgrid <sup>1</sup>	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81	0.75	0.81
Réserve d'électricité <sup>2</sup>	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30	1.20	1.30
<b>Redevances</b>												
Taxe d'encouragement légale <sup>3</sup>	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49	2.30	2.49
Redevance communale (indicative) <sup>4</sup>	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54	0.50	0.54
<b>Total</b>	<b>28.08</b>	<b>30.36</b>	<b>22.19</b>	<b>24.00</b>	<b>25.58</b>	<b>27.65</b>	<b>19.69</b>	<b>21.29</b>	<b>24.58</b>	<b>26.57</b>	<b>18.69</b>	<b>20.21</b>

<sup>1</sup> Le tarif des prestations de services système générales est fixé par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid pour tous les clients en Suisse et répercuté directement par BKW.

<sup>2</sup> La Confédération a mis en place une réserve d'électricité dont les coûts seront payés par les clients. Les coûts sont facturés par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid.

<sup>3</sup> La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transport (d'après l'art. 35 LEne) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.

<sup>4</sup> La perception ou non de la redevance communale ainsi que son montant dépendent de la commune concernée. Voir la liste pour les redevances communales sur [www.bkw.ch/redevances-communales](http://www.bkw.ch/redevances-communales)

Données arrondies selon les règles commerciales pour les prix avec TVA de 8.1% incluse.

### Validité

Prix valables à partir  
du 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Conditions générales

Les conditions générales de BKW Energie SA «Raccordement au réseau et utilisation du réseau» ainsi que «Fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base» s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous [www.bkw.ch/cg](http://www.bkw.ch/cg)